

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains papiers thermosensibles lourds originaires de la République de Corée.

Base juridique : avis C/2025/5537 du 17.10.2025 – [JO du 17.10.2025](#)

Type de mesure : ouverture d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures antidumping applicables aux importations de certains papiers thermosensibles lourds originaires de la République de Corée et instituées par le règlement d'exécution (UE) 2020/1524 de la Commission.

Date d'ouverture de l'enquête : 17.10.2025

Période de l'enquête : du 01.07.2024 au 30.06.2025.

Produit concerné : certains papiers thermosensibles lourds, définis en tant que papier thermique de plus de 65 g/m², vendu sur des rouleaux d'une largeur égale ou supérieure à 20 cm, d'un poids égal ou supérieur à 50 kg (papier compris) et d'un diamètre égal ou supérieur à 40 cm (« rouleaux jumbo »), avec ou sans couche de base sur une face ou sur les deux, enduit d'une substance thermosensible (mélange de colorant et de révélateur qui réagit et forme une image lorsqu'il est soumis à la chaleur) sur une face ou sur les deux et avec ou sans couche de protection.

Nomenclatures concernées : codes NC ex 4809 90 00 , ex 4811 59 00 et ex 4811 90 00 (codes TARIC 4809 90 00 20, 4811 59 00 20 et 4811 90 00 20).

Pays d'origine : République de Corée.